

Lettre du pôle sport des services de l'Etat dans l'Eure

N°7 – Novembre 2020

Présentation

Le gouvernement a lancé le 03 septembre 2020, un plan de relance historique de 100 milliards d'euros pour redresser l'économie et faire la « France de demain ». Ce plan s'inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés lancées dès le début de la crise de la Covid-19, il vise à transformer l'économie et créer de nouveaux l'emploi.

Cette lettre permet de décliner ce plan de relance sur la thématique des associations et du sport.

Quelles sont les mesures de soutien pour les structures employeuses ?

Les mesures spécifiques à l'emploi, permettent d'apporter un soutien aux structures employeuses impactées par la Covid-19. Elles permettent principalement d'apporter un accompagnement sur les points suivants :

- bénéficier des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales
- bénéficier d'une remise d'impôts directs
- bénéficier d'un report de paiement des factures
- faire appel au fond de solidarité
- obtenir un prêt de trésorerie garanti par l'Etat
- négocier un rééchelonnement des crédits bancaires
- mettre en place le chômage partiel
- bénéficier du médiateur des entreprises en cas de conflits.

Pour obtenir des informations précises sur un ou plusieurs de ces points, vous pouvez vous rendre à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures>

Quelles sont les mesures spécifiques au champ sportif ?

La rénovation thermique des équipements sportifs

Les associations sportives peuvent déposer un dossier de demande de subvention au titre de la rénovation thermique et de la modernisation des bâtiments. Cette mesure consiste à soutenir les actions visant à limiter la consommation d'énergie de ces bâtiments.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/renovation-thermique-modernisation-equipements-sportifs>

La création d'emploi pour les jeunes dans le sport

A travers l'Agence Nationale du Sport, ces aides permettront d'encourager la création d'emplois pour les jeunes de moins de 25 ans au sein des associations sportives locales.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/emplois-jeunes-sport>

Les plateformes numériques sportives

Il s'agit de soutenir financièrement les acteurs qui développent des contenus sportifs en ligne, les initiatives visant à développer l'offre sportive sur les territoires.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/plateformes-numeriques-sportives>

La transformation numérique du sport

Ce programme vise à soutenir la transformation numérique du mouvement sportif, en vue de développer de nouveaux services, de diversifier les ressources financières des associations sportives et de contribuer aux enjeux environnementaux.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/transformation-numerique-sport>

L'accompagnement des associations sportives

Cette mesure consiste à soutenir les actions menées par les associations sportives locales en vue d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/accompagnement-associations-sportives-locales>

Le dispositif du SESAME

Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/particuliers/sesame-emploi-sport-animation>

L'enjeu est d'améliorer et d'ajuster le dispositif en fonction des remontées du terrain, de proposer des réponses en étant à l'écoute de l'ensemble des acteurs du sport.

Pour tous renseignements :

Rémi BOUILLON – Conseiller d'animation sportive

remi.bouillon@eure.gouv.fr – 07.75.26.61.88